



Le collectif des avocats du MRC a abandonné la défense des militants incarcérés pour dénoncer le « déni » de justice.

En effet, le collectif des avocats dénommé « **Sylvain Souop** » qui défendait les 124 militants et sympathisants du MRC , arrêtés lors de la marche pacifique du 22 septembre 2020, vient de jeter l'éponge.

L'information a été rendue publique au cours d'une conférence de presse tenue ce jour à Yaoundé, la capitale politique. Les avocats du MRC annoncent leur retrait des différentes procédures en cours, dénonçant les violations flagrantes des droits des prévenus dont celle à une justice équitable.

«L'absence d'indépendance et d'équité des juges civils, administratifs ou militaires en charge desdites affaires et du constat de la négation par ces juges de leur serment de magistrat, notamment le refus systématique et manifeste d'appliquer la loi, toute chose contraire à la déontologie judiciaire et aux principes d'une justice conforme aux droits de l'homme », ont-il fustigé.

En réaction, Maurice Kamto, président du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), a dit prendre acte . **« Je prends acte de sa décision de se retirer de la procédure**

car personne ne peut leur en vouloir de ne pas accepter de servir de caution à une parodie de justice », a déclaré l'avocat-politicien. ***« J'espère qu'avec cet acte, à défaut pour cette justice de se ressaisir, les Camerounais comprendront que nous entrons dans une période grave de turbulence***, a-t-il ajouté.